



Licenciement pour faute (abandon de poste) besoin d'aide!

Par **Thelma**, le **06/08/2008** à **03:04**

Bonjour, j'aimerais s'il vous plait que l'on me donne des réponses, j'ai peur d'avoir fait une erreur et de m'être fait avoir une fois de + pas ma patronne. Mon chef ne peut plus me payer déjà depuis l'année dernière, pendant ma grossesse je lui ai proposé de me mettre à 50% (congé parental). Mon salaire a donc été divisé en 2, de part la société. (cela m'a arrangé aussi, pour profiter + de mes enfants. ... passant les détails de ma mise à l'écart petit à petit, sur tous les futurs projets de l'entreprise, j'arrive donc à savoir que la société est criblée de dettes et l'ambiance est de + en pesante. Je décide de partir, mais pas toute seule, car on m'a bien fait comprendre que mon poste sauterait pour "sauver" l'entreprise. . maintenant je préfère partir en bon termes pour ne rien regretter et car j'aimais profondément mon travail. nous avons convenu d'un licenciement pour faute (pour abandon de poste). je devais ne pas me présenter au travail, recevoir une lettre avec AR, ne pas répondre et attendre une 2ème et mon licenciement. Je ne veux pas de prime de licenciement, je veux simplement pouvoir m'inscrire aux assedics. Maintenant mes congés se sont casés au milieu: j'ai travaillé 1 semaine, déserté les 2 suivantes et la 4ème je devais être en vacance et la société est fermée pour 1 mois. j'ai reçu 1 chq de 75€ alors que ma paye est normalement de 500€.

doivent-ils me payer les congés payés aussi, même si j'abandonne mon poste? ai-je choisi la bonne méthode pour partir dignement? y a-t-il un risque que cela se retourne contre moi et que je ne puisse pas m'inscrire aux assedics et à l'anpe? puis-je faire quelque chose pour sauver ma peau? ou ai-je vraiment pactisé avec le diable? merci de m'aider je suis perdu, et j'ai une famille qui compte sur moi. j'attends votre réponse avec impatience. AT

Par **metric38**, le **06/08/2008 à 09:34**

Bonjour, rnrnnon ne doit jamais "accepter" de se faire licencier pour faute sauf si on a effectivement commis un faute. Vous aurez, certes, droit aux assedics, mais selon la nature de la faute vous pouvez perdre vos indemnités de licenciement et de congés payés.rnQuelles est la nature de la faute avancée par votre employeur ?rnVous aurez obligatoirement droit aux assedics, pas de problème là dessus. rnLe licenciement a-t-il déjà été prononcé ?rnrnCordialement, rnrnAS

Par **Thelma**, le **06/08/2008 à 12:23**

bonjour,rnrnJ'ai accepté ce licenciement car je ne supportais plus l'ambiance, la charge de travail et le manque d'estime qu'on avait de moi, j'ai été très déçu, j'aime aussi cette entreprise qui existe depuis 40ans (pas avec le meme directeur) donc je ne voulais pas risquer qu'elle souffre + qu'elle ne souffre déjà. Tout les gens avec qui je discute, disent que je suis en train de me faire avoir, que je dois absolument me représenter au boulot.... je panique! rnrn...j'aimerais faire confiance?rnrnla nature: je ne me suis pas présenté au travail.rnrnNon, le licenciement n'a pas encore été prononcée, j'ai déjà reçu une lettre d'avertissement avec AR, j'en attends une 2ème...rnMerci d'avance. AT

Par **Marion2**, le **06/08/2008 à 12:57**

Je crois que vous avez fait une belle erreur. Vous auriez dû vous renseigner avant.rnJe vous souhaite bon courage

Par **Thelma**, le **06/08/2008 à 16:10**

Re!rnMelle Laure, votre commentaire est très blessant!rnje n'ai pas besoin que l'on me culpabilise un peu plus, rassurez vous je le fais très bien toute seule! mais avec quelques arguments et 1 ou 2 solutions visant à me retourner m'aurait été plus bénéfique je pense.rnUne belle erreur??! comment aurais je du faire alors?rnEst t'il trop tard?rnque dois je faire?rnj'espère que quelqu'un pourra me donner quelques éléments de réponse. . . rnmerci. AT

Par **Marion2**, le **06/08/2008 à 18:46**

Je suis désolée Thelma, je n'ai jamais eu l'intention de vous blesser. Il est vrai que vous n'auriez jamais dû accepter de vous faire licencier. Si votre employeur voulait procéder à un licenciement économique, il fallait le laisser faire.rnJe pense que vous devriez reprendre votre travail et envoyer une lettre recommandée A/R à votre employeur en lui disant que vous

refusez sa proposition de vous licencier pour faute.
Je vous réitère toutes mes excuses et je vous souhaite bon courage.
Tenez nous au courant de vos démarches.
Bien cordialement